

APPEL À LA VIGILANCE

Urgence sanitaire de variole simienne
« mpox » déclarée par l'OMS

23 août 2024

À l'attention des médecins urgentologues, pédiatres, microbiologistes-infectiologues, médecins de famille et IPSPL de la région de Lanaudière

CONTEXTE

Le 14 août 2024, [l'Organisation mondiale de la Santé](#) (OMS) a déclaré une urgence sanitaire en lien avec la recrudescence de la mpox en République démocratique du Congo et dans un nombre croissant de pays d'Afrique. En effet, l'émergence de la mpox du clade **I** et la propagation rapide dans d'autres pays ont mené à cette décision.

La précédente épidémie mondiale en 2022 impliquait le clade **IIb** qui cause des infections moins graves.

Il a été documenté que le clade **IIb** a tendance à causer une maladie plus bénigne que le clade **I** ([MSSS, 2023](#) ; [ASPC, 2024a](#)), alors que ce dernier est plus virulent, avec une mortalité plus élevée et une transmission interhumaine plus importante ([INSPQ, 2022](#)).

Le clade **IIb** se propage principalement par contact sexuel. Le clade **I** étant plus contagieux, il peut aussi se propager par d'autres voies, principalement par des contacts étroits au sein de la même famille et souvent auprès des enfants. Jusqu'à présent, un cas de la mpox de clade **I** a été déclaré à l'extérieur du continent africain, en Suède.

ÉPIDÉMIOLOGIE

Au Québec, une éclosion de mpox du clade **IIb** est survenue entre le 12 mai 2022 et le 14 février 2023, générant 527 cas. Depuis, des cas sporadiques ont été détectés au Québec, dont 10 cas en 2024. À ce jour, tous les cas répertoriés au Canada par le Laboratoire national de microbiologie de l'ASPC appartenaient au clade **IIb** ([ASPC, 2024b](#)).

PRÉSENTATION CLINIQUE

- Prodrome systémique : apparition de fièvre, céphalée, fatigue, frissons, courbatures, adénopathies, pharyngites et proctite.
- Suivi de symptômes plus caractéristiques : d'éruptions cutanées (cycle de macules, papules, vésicules, pustules et croûtes) qui débutent au visage 1 à 3 jours plus tard et se déplacent vers le reste du corps, dont les mains, les pieds et les organes génitaux ([Photos de l'éruption de la mpox](#)).
- Période d'incubation : s'étend de 5 à 21 jours (habituellement de 5 à 7 jours).
- Contagiosité : dès l'apparition des symptômes (incluant les symptômes systémiques) jusqu'à ce que les lésions cutanées soient entièrement croûtées, tombées et que de la peau saine soit présente.
- Durée de la maladie : 2 à 4 semaines.

MODE DE TRANSMISSION – exposition significative

La transmission interhumaine se produit lors de contacts directs de la peau ou des muqueuses avec des lésions ou avec des liquides biologiques (gouttelettes salivaires ou respiratoires, exsudat de la plaie) ou avec des objets ou des surfaces contaminées par des liquides biologiques incluant la literie de personnes infectées : voir lien [Mpox \(variole simienne\) - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

Les situations suivantes sont également considérées comme des expositions significatives :

- Contact à moins d'un mètre face à face pendant 3 heures ou plus (cumulatif sur 24h) sans masque de procédure pour le cas et le contact.

OU

- Contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (par exemple, viande de gibier, crèmes, lotions, poudres).

TRAITEMENT

Il n'y a pas de traitement spécifique pour la mpox. Une résolution spontanée des symptômes est généralement observée après 2 à 4 semaines. Les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 15 ans sont plus à risque de complications. Pour ces clientèles un traitement peut être envisagé. Une consultation en microbiologie doit être faite.

PROPHYLAXIE POSTEXPOSITION (PPE)

Une vaccination en prophylaxie postexposition est recommandée pour les personnes asymptomatiques âgées de 18 ans et plus ayant eu une exposition significative avec un cas probable ou confirmé après l'enquête épidémiologique et l'évaluation par la Direction de santé publique.

Il est recommandé de vacciner en postexposition les personnes âgées de 18 ans et plus ayant eu un contact significatif avec un cas confirmé ou probable de mpox ou dans un milieu à risque élevé, idéalement dans les 4 jours ou au maximum dans les 14 jours suivant la dernière exposition, selon la recommandation des autorités de santé publique.

Pour plus d'information, consultez la section [Vaccin contre la variole et la variole simienne](#) dans le *Protocole d'immunisation du Québec*.

Un corridor de service a été établi pour faciliter l'offre de vaccination dans la région, un rendez-vous peut être pris via <https://portal3.clicsante.ca/> ou en téléphonant au 1 855 755-3737 (centrale de rendez-vous).

En fonction des délais pour la PPE une organisation de service pourra être faite en collaboration avec la DSPublique.

RECOMMANDATIONS

Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées ou au niveau des muqueuses inhabituelles :

1. **Procéder rapidement au triage et à l'isolement, dans un espace fermé, de toute personne qui présente des symptômes compatibles avec la mpox.**

[Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence \(gouv.qc.ca\)](#)

Porter une attention particulière si la personne mentionne **un retour d'une zone à risque*** dans les 21 derniers jours.

Pour plus d'information sur les mesures de PCI, consulter [Variole simienne : mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soin](#), publié en juin 2024 par l'INSPQ.

*[Recommandations par pays | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)

2. **Investiguer toutes personnes répondant à la définition de cas suspect ou probable d'infection à orthopoxvirus**

- **Définition de cas suspect**

Personne qui présente des lésions cutanées caractéristiques avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente des lésions cutanées caractéristiques génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente.

- **Définition de cas probable**

Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié

OU

Cas suspect qui répond à l'un des trois critères suivants :

- exposition significative avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- homme ayant eu au moins **un** contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- exposition significative, au cours des 21 jours précédant l'apparition des symptômes, dans un pays où une transmission soutenue de mpox est documentée.*

**Pour obtenir de l'information sur la situation épidémiologique de la mpox par pays, consulter le site de l'INSPQ [Recommandations par pays | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)*

- **Test de laboratoire** : Effectuer un prélèvement pour la recherche d'une infection à l'orthopoxvirus simien chez les cas suspects et probables et en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde au laboratoire afin de s'assurer de leur traitement prioritaire.

Se référer au Guide des services du LSPQ : [Orthopoxvirus simien \(Mpox virus\) : Détection \(TAAN\) sur spécimen clinique | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.gc.ca\)](#) pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche des agents pathogènes.

Le microbiologiste de garde au LSPQ doit également être informé.

- **Envisager les étiologies les plus communes**, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge.

3. Recommander à la personne symptomatique sous investigation pour une mpox les mesures de prévention suivantes:

- Porter un masque médical lors d'interactions sociales ;
- Couvrir ses lésions avec un vêtement ou bandage;
- Éviter les contacts sexuels;
- Privilégier un mode de transport qui minimise les contacts directs avec d'autres personnes.

De plus, pour les personnes qui répondent à la définition de cas probables ou confirmés, [ces mesures additionnelles sont recommandées](#) :

- Éviter toutes les activités (p. ex. : familiales, sociales, travail, loisirs) susceptibles d'engendrer un contact direct d'une lésion non couverte ou impossible à couvrir avec :
 - la peau ou les muqueuses d'une autre personne;
 - tout objet ou surface avec lesquels d'autres personnes pourraient entrer en contact.
- Éviter dans la mesure du possible le partage d'espaces communs avec des enfants, femmes enceintes et personnes dont le système immunitaire est affaibli vivant sous le même toit (au domicile et dans des milieux de vie collectifs comme les refuges, casernes, etc.).
- Limiter les déplacements aux activités essentielles;
- Ne pas partager ses objets personnels tels que vêtements, literie, ustensiles, etc.
- Prendre des précautions lors de la manipulation des pansements ou du linge souillé pour limiter les risques de contamination (ex. : literie, serviettes et vêtements);
- Se laver les mains à l'eau et au savon (ou si non disponible, utilisez une solution hydroalcoolique) avant et après tout contact avec les lésions ou des objets contaminés;
- Nettoyer et désinfecter les surfaces régulièrement à domicile;
- Éviter les contacts avec les animaux, autant que possible.

- Aviser les partenaires sexuels avec qui la personne a eu des contacts dès le début des symptômes (systémiques ou cutanées) - peu importe le type de contact sexuel et même si le condom a été utilisé.

4. Signaler rapidement à la DSPublique toute personne répondant aux définitions de cas suspect, probable ou si confirmé par un test de laboratoire:

Utiliser [le formulaire de déclaration des MADO](#), la DSPublique procédera rapidement à l'enquête épidémiologique et aux interventions auprès des contacts.

PRÉVENTION : VACCINATION PRÉEXPOSITION

Une vaccination préexposition gratuite est recommandée pour les clientèles indiquées dans le protocole d'immunisation du Québec. Voir lien ci-dessous :

[Variole : vaccin contre la variole et la mpox \(variole simienne\) - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

Les personnes ciblées peuvent prendre rendez-vous dans les points de services locaux (PSL) via clic santé.

RÉFÉRENCES :

[Mpox \(variole simienne\) - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2867-vaccination-variole-simienne-v3.pdf>

[Variole : vaccin contre la variole et la mpox \(variole simienne\) - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3515-%20variole-simienne-prevention-contrôle-infection-milieu-soins.pdf>

POUR JOINDRE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Durant les heures ouvrables :

- **Courriel** : maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
- **Télécopieur** : 450 759-3742
- **Téléphone** : Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30)
450 759-6660 poste 4513 **ou** 1 855 759-6660 poste 4513

En dehors des heures ouvrables :

- 450 759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de
Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale
Programme prévention et contrôle des maladies
infectieuses

Rédaction

D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale
Programme prévention et contrôle des maladies
infectieuses

Collaboration

Dre Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé
publique

Vanessa Lauzon, conseillère en soins infirmiers

Karine Chabot, conseillère en soins infirmiers

Mario Savoie, chef d'administration des programmes
prévention et contrôle des maladies infectieuses (par
intérim)

Mise en page

Émilie St-Jacques, agente administrative en maladies
infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de
Lanaudière, 2024

Dépôt légal
Troisième trimestre 2024

ISSN 2818-2936 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section
Documentation, dans la rubrique Santé publique sous
l'onglet Bulletins du site du CISSS à [Bulletins](#)

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à
des fins non commerciales est autorisée